

Faculté de philosophie et lettres



Mineure en études néerlandaises

Objectifs

Le Département d'études germaniques compte organiser trois mineures de 30 crédits chacune :

- mineure en études allemandes (30 crédits)
- mineure en études anglaises (30 crédits) ;
- mineure en études néerlandaises (30 crédits).

Ces trois mineures ont les mêmes objectifs : initier à l'étude d'une de ces trois langues, cultures et littératures; en principe, ces mineures peuvent être facilement complémentaires à de nombreux programmes de majeures, tant par leur aspect pratique que par leurs dimensions scientifiques et culturelles. Dans la pratique, l'accès à ces mineures devra être limité de manière drastique (voir infra).

Objectifs de formation en termes d'acquisition de compétences :

Le programme des mineures en études anglaises / allemandes / néerlandaises vise à développer (dans tous les cas) une compétence de communication (voir la partie obligatoire du programme) et en fonction des choix personnels de l'étudiant, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

Conditions et critères d'accès

La **mineure en études anglaises** ne sera ouverte qu'aux étudiants inscrits dans le baccalauréat en langues et littératures modernes (orientation générale et orientation germanique); la **mineure en études néerlandaises** sera accessible aux étudiants inscrits aux baccalauréats en "langues et littératures" (modernes ou anciennes ou mixtes) et la **mineure en études allemandes** sera accessible à tous les étudiants inscrits à un baccalauréat offert par la Faculté de philosophie et lettres, aux étudiants inscrits à un baccalauréat de la Faculté de Théologie et de droit canonique(TECO) ainsi qu'à ceux inscrits à un baccalauréat de la Faculté des sciences philosophie (ISP) .

En outre, les étudiants potentiellement susceptibles d'être intéressés par ces mineures doivent être dûment motivés et disposer avant l'accès aux mineures en études anglaises et néerlandaises, d'une certaine connaissance (et compétence) de départ.

Seule la mineure en études allemandes s'adressera, en effet, à des débutants (dits) intégraux (mais pas exclusivement à eux).

L'accès aux mineures en études anglaises et néerlandaises supposera en effet un acquis minimal défini par le Conseil de l'Europe sous le label "A2" ou encore "Basic user" (cf. "Common European Framework of Reference for Languages : Learning, teaching, Assessment", Council of Europe, CUP, 2001). Cet acquis **minimal** devrait - en théorie - être garanti si on a suivi avec fruit l'apprentissage de cette langue en humanités pendant quatre années à raison de deux heures/sem. au moins.

Formations accessibles au terme des mineures

- Accès direct au master en langues et littératures modernes (LLM), orientation germanique :

(i) - L'accès au master en LLM, orientation germanique, est bien évidemment garanti 'automatiquement' pour tout titulaire d'un baccalauréat en LLM, orientation germanique. Cependant, en fonction de la mineure choisie (en l'occurrence une troisième langue germanique), le bachelier en LLM, orientation germanique pourra librement choisir quelles deux langues germaniques feront partie de son programme de master.

(ii) - Le bachelier en LLM (orientation générale, combinant une langue germanique + une autre langue moderne) qui choisit une mineure en études anglaises, allemandes ou néerlandaises pourra aussi, sans complément, s'inscrire directement dans l'orientation germanique du master et poursuivre l'étude des deux langues germaniques étudiées dans son baccalauréat (majeure + mineure).

Il n'y a aucune autre possibilité automatique de s'inscrire au master LLM, orientation GERM.

- Accès direct au master en langues et littératures modernes, orientation générale (via une mineure en études allemandes ou néerlandaises) :

L'accès direct au master en LLM, orientation générale, est possible pour un bachelier en langues et littératures françaises et romanes, moyennant une mineure en études allemandes ou néerlandaises; de même, l'accès au master en LLM, orientation générale, est aussi possible - dans les mêmes conditions - pour un bachelier titulaire d'un diplôme de baccalauréat en langues et littératures modernes et anciennes (en combinant dans le master le français et la langue germanique suivie dans la mineure).

Structure détaillée

Première année de la mineure (15 crédits)

Socle obligatoire (15 crédits) :

<u>FLTR1730</u>	Langue néerlandaise[30h+30h] (5 crédits)	Philippe Hiligsmann
<u>GERM1131</u>	Compétence audio-orale de la langue néerlandaise : compréhension à l'audition et expression orale[15h+15h] (3,5 crédits)	Pierre Godin

Cours accompagné de 15h d'exercices oraux interactifs et de 15h d'exercices en laboratoire (organisés en séries), le total des "heures de contact" s'élève donc à 60h pour les étudiants.

<u>GERM1132</u>	Compétence écrite de la langue néerlandaise: compréhension à la lecture et expression écrite[15h+15h] (3,5 crédits)	Jean-Pierre Colson
-----------------	--	--------------------

Cours accompagné de productions écrites corrigées de façon individuelle.

<u>GERM1133</u>	Grammaire de base de la langue néerlandaise[30h+15h] (3 crédits)	Pierre Godin
-----------------	---	--------------

Seconde année de la mineure (15 crédits)**Options :**

15 crédits au choix parmi les cours de néerlandais du programme de baccalauréat : cours de compétence audio-orale et écrite, de civilisation, de littérature ou de linguistique.

On conseillera aux étudiants qui comptent utiliser leur mineure pour réorienter le choix des langues du master (voir infra : formations accessibles au terme des mineures) de choisir les cours de la 2e année de la mineure en fonction de la finalité qu'ils donneront à leur master.

Gestion des mineures et de leur inscription

Responsable académique : P. Godin

Personne de contact : A. Troost

Modalités d'inscription :

Dans les formes et délais prévus par l'université. Voir page web : http://www.ucl.ac.be/etudes/inscription_options.html

L'étudiant qui remplit les conditions d'accès arrêtées par le département GERM adresse à la personne de contact du département la preuve de son acquis minimal dans la langue, sous la forme d'une attestation délivrée par l'école secondaire où il a suivi ses études en humanités.

Modalités d'organisation

La présence aux cours de compétence communicative et aux exercices qui les accompagnent est requise si l'on souhaite profiter au maximum de la formation proposée.

Différentes séances d'exercices seront proposées à des moments différents.

Par contre, un certain nombre de cours magistraux devraient être progressivement disponibles sur la toile et être idéalement accompagnés d'exercices qui permettront l'auto-apprentissage.